



Berne, le 20 décembre 2006

Aux partis politiques

Audition

Ordonnance concernant les diplômes, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires;

Ordonnance du DFI sur la reconnaissance des filières d'études de chiropratique proposées dans les hautes écoles universitaires étrangères

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le projet de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant les diplômes, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires. La loi sur les professions médicales (LPMéd) a été adoptée le 23 juin 2006, en votation finale, et entrera en vigueur (à l'exception de la section concernant le registre, art. 51 ss LPMéd) probablement le 1^{er} septembre 2007.

Par conséquent, les questions concernant l'octroi des diplômes fédéraux et la reconnaissance des diplômes et des titres postgrades étrangers, ainsi que des formations postgrades et de l'accréditation des filières de formation postgrade devaient être fixés par voie d'ordonnance.

Vous trouverez en annexe également l'ordonnance du DFI, dont le contenu est directement lié à l'ordonnance susmentionnée, sur la reconnaissance des filières d'études de chiropratique proposées dans des hautes écoles universitaires étrangères pour information.

Les règlements d'examen au sens de l'art. 13 LPMéd seront rédigés ultérieurement en printemps / été 2007, après consultation de la Commission des professions médicales.

Dans la même période est prévue l'élaboration d'une ordonnance relative au registre au sens des art. 51 ss LPMéd.

Les dites ordonnances vous seront soumises en automne de l'année prochaine.

Nous vous prions d'envoyer votre prise de position d'ici **au 19 février 2007** à madame Catherine Gasser, Office fédéral de la santé publique, Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne, ou cathe-rine.gasser@bag.admin.ch.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires supplémentaires de la procédure de consultation auprès de Mme Sylvia Steiner téléphone: 031 323 14 83, ou sylvia.steiner@bag.admin.ch.

La responsable du projet, Madame Catherine Gasser, se tient volontiers à votre disposition pour toute question au 031/323 02 67.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'INTÉRIEUR

Pascal Couchepin

Annexes

- Liste des destinataires de l'audition
- Projet d'ordonnance concernant les diplômes, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires
- Projet d'ordonnance du DFI sur la reconnaissance des filières d'études de chiropratique proposées dans les hautes écoles universitaires étrangères
- Projets des explications relatives aux dites ordonnances